



COMPTE RENDU DE LA REUNION

Etaient présents :

Collège public :

Pierre JAULIN (Pays Sud Charente), Jean-Yves AMBAUD (Pays Sud Charente), Michel DUBREUIL (CC Chalais), Michel NAULEAU (CC Montmoreau), Jean-Marie RIBEREAU (CC Aubeterre), Alain RIVIERE (Conseil Général), Joëlle JAULIN (LPA Salles de Barbezieux)

Collège privé :

Charles AUDOIN (Pôle touristique), Eric GRESSIEN (CD Aubeterre), Benoît DELATTE (CCI), Gérard DELETOILE (CABE), Denis RIGOU (Charente Nature), Christian BOURDIER (Chambre d'Agriculture), Jean-Michel DROILLARD (ADASC), Jean-François RINEAU (MFR Sud Charente), Mathieu DURAND (Etapas du Cognac), Jean-Marie BOURLON (Conseil de développement)

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP (DDT), Rachel GANDON (Conseil Général), Mickaël PASQUIER (Pays Sud Charente)

1. VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN, Président du GAL ouvre la séance.

Il présente les excuses de Monsieur le Sous-Préfet, Nicole COUANON, Jacques CHABOT, Joël BONIFACE et Jean-Michel MOUNIER.

2. RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Président du GAL rappelle ensuite l'ordre du jour :

- a. Validation du compte rendu précédent
- b. Composition du comité de programmation
- c. La coopération
- d. Bilan financier du programme
- e. Examen des dossiers complets
- f. Questions diverses

3. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2010 :

Monsieur JAULIN rappelle que le compte rendu de la dernière réunion a été envoyé le 8 avril 2010 et demande si certains ont des remarques à formuler.

➔ **Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est validé à l'unanimité**

4. COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION :

a. Conseil de Développement

Thierry LABROUSSE n'étant plus président du Conseil de Développement, il y a lieu de le remplacer au sein du Comité de Programmation. Pierre Marie BOURLON, le nouveau président, le remplacera en tant titulaire. Un suppléant devra être nommé.

➔ **Ce changement est validé à l'unanimité**

b. Amicale Laïque de Barbezieux

Cette structure n'est jamais venue. Deux relances ont été faites le 27 juillet 09 par mail et le 07 avril 10 par courrier.

La Présidente a écrit pour s'excuser et annoncer que l'ALB se retirait du GAL. Pierre JAULIN propose donc d'accepter cette démission et de remplacer l'ALB par l'association Champ-Bouletout qui se porte candidat.

Titulaire : Christelle VILA

Suppléant : Jérémie NECHTSCHHEIN

➔ **A l'unanimité, les membres du GAL acceptent la démission de l'ALB de Barbezieux et autorisent son remplacement par l'association Champ'Bouletout qui sera représentée par Christelle VILA et Jérémie NECHTSCHHEIN.**

c. Centre Social de Chalais

Cette structure étant absente depuis plusieurs réunions, le Président du GAL va les interroger pour savoir s'ils souhaitent continuer à assister aux réunions.

d. Conseil Régional

Jean-Yves AMBAUD, Président du Pays Sud Charente, informe que le nouvel élu référent régional pour le Sud Charente est Jean-Christophe HORTOLAN. Il remplacera Jean-Yves LE TURDU au sein du Comité de Programmation.

5. LA COOPERATION :

Une délégation portugaise du GAL Raia Historica vient en France du vendredi 11 au lundi 14 juin. Ils viennent présenter 3 projets :

- Projet « Zethoven »

Elaboration d'un CD musical entre jeunes des différents territoires.

- Projet « GREEN »

Evaluation du potentiel énergétique des différents territoires

- Projet « résidences »

Création de lieu de résidence, d'un atelier de travail pour artiste (sorte de pépinière)

Une réunion est prévue le vendredi soir à Barbezieux et des visites le samedi et le dimanche. Nous ferons un compte rendu lors de la prochaine réunion.

6. BILAN FINANCIER

a. Etat d'avancement de la consommation des crédits au 25 mai 2010

Nombre de dossiers validés : 31

Montant programmé : 327 501.61 € soit 21.5 % de l'enveloppe globale

5 fiches sur 13 n'ont pas encore été sollicitées

2 fiches consommées à plus de 50 %. Celles liées à la vente directe et à la mise en œuvre de la charte forestière.

b. Les paiements réalisés

Montant total payé : 117 877.77 € soit un taux de réalisation de 36 % (1^{er} rang au niveau national)

Dossiers payés depuis le dernier Comité :

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	Montant FEADER programmé	Montant payé
Chant'Aubeterre	Le Messie de Haendel	3 059.15 €	2 946.20 €
Pays Sud Charente	Animation/Gestion 2009	34 680.80 €	34 333.58 €
CAC Barbezieux	Concours de guitare	5 000.00 €	478.30 €
GAUTHIER Marie-Paule	Chambres d'hôtes	10 000.00 €	9 384.56 €
Total		52 739.95 €	47 142.64 €
Soit une différence de 5 597.31 €			

c. Transfert de crédits

L'animateur du GAL précise que si tous les dossiers présentés ce soir sont validés avec les montants proposés, la fiche 5, celle liée à la vente directe, sera en déficit (- 6 716.22 €).

Il précise ensuite les règles pour les transferts de crédits :

- En dessous d'un ¼ (en cumulé) de l'enveloppe totale, une simple notification aux services de l'état suffit, après validation des transferts par le GAL
- Possibilité de transfert à l'intérieur d'un axe ou de l'axe 1 vers l'axe 3

L'animateur du GAL fait ensuite un point sur chaque fiche action du programme (solde disponible, opération en cours...).

Deux fiches actions retiennent l'attention des membres du GAL :

- la fiche 1 (121 C1) : Pas consommée pour l'instant car elle se trouve sur le même champ que le Plan de Performance Energétique (PPE) et que la plupart des projets sont destinés à la revente d'énergie sur le réseau (plus avantageux) et non à l'auto consommation
Michel NAULEAU propose de ne pas transférer trop de crédits de cette fiche car des projets non éligibles au PPE pourraient « arriver ». Crédits disponibles : 100 000 €
- la fiche 2 (121 C4) : Le taux maximum d'aides publiques étant à 30 %, les sommes FEADER attribuées sont souvent inférieures à 5 000 €. L'enveloppe sur cette fiche a été sur estimée au moment du conventionnement

Après débats, le Président du GAL propose de transférer 30 000 € de la fiche 1 et 30 000 € de la fiche 2 vers la fiche 5, soit un total de 60 000 €.

➔ **Les membres du GAL valident à l'unanimité les transferts suivants :**

Fiche 1 (121 C1) : - 30 000 €

Fiche 2 (121 C4) : - 30 000 €

Fiche 5 (311) : + 60 000 €

7. COMITE DE PROGRAMMATION :

- EARL du domaine de Fontgaillard : fabrication de glace à la ferme

Le projet proposé consiste à transformer le lait de l'exploitation en crème glacée. L'entreprise propose à l'agriculteur un projet « clé en main » : fourniture du matériel, le savoir-faire pour la conception des produits et le marketing lié au produit. Le concept « glace à la ferme » n'utilise ni colorant, ni conservateur.

Le maître d'ouvrage adhère au label « Bienvenue à la Ferme »

Le montant total des dépenses éligibles est de 95 321 €. L'aide Leader sollicité est de **4 766.05 €**, soit 5 % du projet.

Projet éligible sur la fiche action 2 (121 C4) et la ligne : Installation de fabrication d'aliments à la ferme à destination humaine. Taux maximum d'aides publiques est de 35 % (30 % + 5 % JA).

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

Certains membres du GAL s'interrogent sur le prix élevé de la machine et se demandent comment l'agriculteur peut rentabiliser un tel investissement.

Un membre du GAL regrette l'absence d'une « vrai » étude de marché

➔ **Après débat, le dossier est validé à l'unanimité**

- EARL du domaine de Fontgaillard : Création d'un point de vente à la ferme

Le projet proposé consiste à créer un point de vente au sein de l'exploitation.

Les produits seront issus de l'exploitation, le miel et les glaces à la ferme, ainsi que d'une exploitation voisine (pineau et Cognac).

Les investissements concernent :

- l'aménagement des locaux, une chambre froide
- matériel de vente : congélateur pour les glaces, bacs en inox pour présenter les glaces à vendre, chariot à glace, machine de remplissage de pots (pour les marchés principalement)

Le montant des dépenses présenté est de 81 732.71 €. 72 882.71 € sont éligibles à Leader, la subvention sollicitée est de **7 288.27 €** soit 10 % du projet

Projet éligible sur la fiche action 5 et la ligne « travaux d'aménagements de locaux de vente directe ». Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

➔ **Le dossier est validé à l'unanimité**

- SCEA BORDE : Création d'un point de vente à la ferme

Le projet consiste à aménager une salle de découpe et de vente dans un bâtiment de l'exploitation.

Les produits proposés sont ceux de la ferme : porcs, veaux, bœufs et agneaux. Ils seront proposés en caisse ou sous vide sur commande.

La vente se fera directement sur l'exploitation, possibilité de livraison (notamment pour la restauration collective). La SCEA sera adhérente au label Bienvenue à la ferme et souhaite participer aux marchés de producteurs.

Les investissements prévus sont : achat matériel, d'une chambre froide, vitrine réfrigérée, aménagement de la salle de découpe et d'un parking.

Le montant des dépenses éligibles est de 49 606.69 €. L'aide Leader sollicitée est de **4 960.67 €**, soit 10 % du projet

Projet éligible sur la fiche action 5 et la ligne « travaux d'aménagements de locaux de vente directe ». Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

➔ **Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité**

- EARL la Ferme Atti'Tude : Création d'un point de vente à la ferme

Le projet consiste à développer un point de vente directe des productions de l'exploitation au sein d'anciens bâtiments agricoles au lieu-dit chez Caillaud. Le magasin disposera de deux pièces : une réserve pour le stockage et une pièce de vente. L'exploitation est labellisée en agriculture biologique
La demande de financement porte sur l'aménagement du magasin ainsi que sur l'achat d'une conditionneuse.

Le montant des dépenses éligibles est de 49 367.76 €. L'aide Leader sollicitée est de **4 936.78 €**, soit 10 % du projet

Projet éligible sur la fiche action 5 et la ligne « travaux d'aménagements de locaux de vente directe ». Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

➔ **Aucune remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité**

- SCEA Les Plassons : Création d'un point de vente à la ferme

La création d'un point de vente a pour objectifs :

- de mettre en valeur et vendre leurs différents produits
- capter les touristes passant sur la D10 en direction d'Aubeterre en leur proposant un circuit touristique : visite des vignes, de la distillerie, des chais en passant par une dégustation

Le maître d'ouvrage sera adhérent au label « Bienvenue à la ferme ».

Le montant des dépenses éligibles est de 32 022.52 €. L'aide Leader sollicitée est de **3 202.25 €**, soit 10 % du projet

Projet éligible sur la fiche action 5 et la ligne « travaux d'aménagements de locaux de vente directe ». Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

Un membre du GAL fait observer que le site des Plassons est très intéressant et que ce projet comblera un « vide » dans le secteur Aubeterre/Montmoreau au niveau de la vente directe de pineau/cognac.

Pierre Jaulin et Mathieu Durand précisent qu'il serait bon d'encourager le maître d'ouvrage à adhérer aux Etapes du Cognac.

➔ **Aucune autre remarque particulière n'est effectuée, le dossier est validé à l'unanimité**

- VERGER Jean-Marie : Amélioration de chambres d'hôtes 4 épis

M. VERGER a récemment acquis le label 4 épis et souhaite améliorer une nouvelle chambre et notamment la salle de bain afin de pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap moteur.

De même, en marge de cet aménagement, il envisage l'installation d'une pompe à chaleur afin d'améliorer la qualité d'accueil de ses hôtes et diminuer les coûts de chauffage.

Le montant des dépenses éligibles est de 45 327.64 €. L'aide Leader sollicitée est le montant plafond soit **10 000 €**, ce qui représente 22.06 % du projet.

Projet éligible sur la fiche action 5 et la ligne « Création ou réhabilitation de chambres d'hôtes ».

Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

Certains membres du GAL s'interrogent sur l'opportunité de donner autant d'argent pour la restauration d'une seule chambre.

Un membre du GAL demande si le maître d'ouvrage n'a pas droit à un crédit d'impôt pour sa pompe à chaleur. Ne s'agissant pas de sa résidence principale, le maître d'ouvrage ne pourra en bénéficier.

Un autre conseille d'être vigilant au niveau de la TVA au moment du paiement.

Angélique CHASSELOUP précise, suite à une demande d'un membre du GAL, que le maître d'ouvrage, est soumis à un reversement de subvention pendant 5 ans et non 10 ans (en cas de changement d'affectation du bâtiment par exemple ou revente sans reprise).

➤ **Considérant qu'il ne s'agit de travaux que pour une seule chambre d'hôte et après avoir entendu l'ensemble des réserves énoncées, les membres du comité de programmation décident à l'unanimité d'attribuer la moitié de la somme sollicitée, soit 5 000 €.**

- HEARNE Vincent : Construction de 3 chambres d'hôtes et de deux suites

Construction de trois chambres d'hôtes et de deux suites haut de gamme dans une ancienne exploitation agricole située à Nabinaud.

Le montant total des travaux s'élève à 298 476.49 €. Ne sont pas éligibles les travaux liés à son habitation personnelle et les travaux annexes : pigeonnier, piscine...

L'aide sollicitée est le montant plafond soit 10 000 €, ce qui représente 5 % des dépenses éligibles

Projet éligible sur la fiche action 7 et la ligne « Création ou réhabilitation gîtes de groupes, de chambres d'hôtes ». Taux max. d'aides publiques de 60 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader sous réserve de transmission d'un courrier d'un label reconnu au niveau national précisant que M. HEARNE a entamé les démarches de labellisation.

Un débat s'installe sur la nécessité de financer un projet haut de gamme en Sud Charente et sur l'effet levier d'une subvention de 10 000 € sur un projet de près de 300 000 €.

Plusieurs membres soulignent qu'il existe une demande pour le haut de gamme qui se développe conforté par l'ouverture du circuit automobile de la Génétoze. Ces chambres d'hôtes sont également proche d'un golf.

Alain Rivière précise que le propriétaire fait appel à des artisans locaux et qu'il est important de soutenir les gens qui investissent et valorisent le patrimoine local.

➤ **Suite à toutes ces remarques le dossier est validé par 14 voix pour et 3 abstentions sous réserve que Monsieur HEARNE adhère à un label national reconnu.**

- CdC 3B : Aménagement de la voie verte dans la zone de Plaisance

L'aménagement actuel de l'avenue de Plaisance à Barbezieux ne permet pas de finaliser le passage de la voie verte de manière satisfaisante.

La Cdc 3B souhaite ainsi prévoir des aménagements spécifiques en termes de sécurité et de qualité paysagère.

Les travaux consistent donc à reconsidérer l'espace public de ce secteur en intégrant une piste cyclable, au sein de l'actuelle voirie.

Longueur traitée : 910 m de voie d'environ 2.5 m de large permettant d'avoir une piste bidirectionnelle.

Le montant des dépenses présenté est de 239 000 €, ne sont éligibles au programme leader que les travaux de paysagement soit 38 500 €.

L'aide sollicitée est de 13 475 € soit 35 % de la dépense éligible.

Projet éligible sur la fiche action 7 et la ligne « route thématique et circuit ». Taux max. d'aides publiques de 80 %

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

➤ **Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité**

- CdC 3B : Camping de Baignes

Le camping de Baignes (2 étoiles) se situe à proximité de la N10. Il est composé de 38 emplacements. La fréquentation 2009 : 1566 nuitées, soit une évolution de + 41.85 % par rapport à 2008.

Les travaux envisagés :

- réfection du bloc sanitaire
- mise en conformité de l'espace d'accueil

Le camping respectera le label « Toursime Handicap »

Le montant des dépenses présenté est de 118 492.07 €. Ne sont pas éligibles les dépenses de maîtrise d'œuvre, SPS et géomètre car les dépenses ont été faites avant le dépôt du dossier.

L'aide Leader sollicitée est de 15 000 € soit le montant plafond.

Projet éligible sur la fiche action 7 et la ligne « Travaux de réhabilitation des campings et hôtels ».

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader sous réserve de l'obtention du label « tourisme Handicap ».

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité sous réserve de l'obtention du label « tourisme handicap »

- Cdc Chalais : création d'un relais de services publics

Les permanences mises en place dans le bâtiment multi services rencontraient un vif succès et il était difficile de répondre à toutes les demandes. Ainsi, il a été décidé l'extension de ce bâtiment.

La CdC a été retenue à l'appel à projet « relais de services publics » en octobre 2009

Ne sont éligibles que les surfaces destinés au RSP soit 136.56 m² sur 177 m². Le montant des dépenses éligibles est donc de 239 901.27 € sur un total de 349 569.93 €. L'aide Leader sollicité est de 45 000 € soit le montant plafond.

Projet éligible sur la fiche action 8 et la ligne « Mise en place de lieux structurants à vocation sociale ou culturelle mutualisant les services essentiels aux populations ».

Avis réglementaire favorable de la DDT quant au financement Leader

Michel DUBREUIL, Président de la Communautés de communes de Chalais est invité à quitter la salle avant le débat et le vote sur son opération.

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité

- Association Respire, Respire Jazz festival 2010

Organisation de la seconde édition du festival de Jazz « Respire Jazz festival ». Cette manifestation se déroulera les 2, 3 et 4 juillet 2010 à l'Abbaye de Puypéroux

Le festival a été labellisé « éco festival »

Le montant des dépenses total est de 32 041.50 €. Ne sont pas éligibles à leader les frais de fonctionnement et les achats buvette.

Erreur sur le calcul de la subvention, il faut prendre les dépenses éligibles à leader et non le coût total.

L'aide leader sollicitée est donc de **3 202.15 €** soit 10 % du projet global.

Projet éligible sur la fiche action 10 et la ligne « Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival ».

Avis réglementaire favorable de la DDT pour un montant proposé au GAL de 3 095.48 €, soit 10 % des dépenses éligibles au programme et non celles présentées par le maître d'ouvrage.

Un membre du GAL trouve que l'entrée est trop élevée. Certains regrettent que le développement durable soit le motif de financement de certaines manifestations culturelles

⇒ Aucune remarque particulière n'est effectuée, le projet est validé à l'unanimité pour une subvention LEADER de 3 095,48 €

8. QUESTIONS DIVERSES :

Date de la prochaine réunion : **le 8 juillet à 18 h 15 à MONTBOYER**

Avant de lever la séance le Président du GAL remercie Jean-Marie RIBEREAU pour la dégustation de produits locaux offerte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.

Le Président du GAL

Pierre JAULIN